



licenciement Nounou et prudhommes

Par **lineinno**, le **06/11/2011** à **21:32**

Bonjour,

Nous avons licencié notre nounou pour motif économique et cette dernière nous attaque aux prud hommes pour licenciement abusif.

Nous avons eu notre réunion de conciliation qui n'a rien donné et elle devait nous renvoyer les pièces explicatives nous indiquant pourquoi elle nous attaque et pourquoi elle nous réclame 5000 euros de préjudice. La date limite pour cet envoi était fixé au 14/09/2011, nous n'avons pour le moment toujours rien reçu.

Nous devons lui répondre jusqu'au 14/11/2011 et l'audience est fixée au 23/01/2012.

Faut il que nous lui répondions ? comment devons nous réagir vu que nous n'avons pas de nouvelles de sa part?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **06/11/2011** à **21:51**

Bonjour,

Un licenciement pour motif économique d'un particulier-employeur, c'est curieux puisque le licenciement économique est réservé aux entreprises, en revanche cela pourrait être pour difficultés financières...

Vous pourriez envoyer à la salariée par lettre recommandées avec AR une injonction de vous adresser ses pièces et notes pour plus de précaution et éventuellement essayer de demander, si elle ne le fait pas qu'elles soient retirées des débats lors de l'audience ou un renvoi si vous n'en avez communication que tardivement...